

REUNION DU SIAEP ASNIERES-CHAMOUX

DU 26 AOUT 2016

Présents :

Titulaires : Mmes : Josiane BOUTIN / Michèle HUET
MM. . Laurent BALMANA / Guy DELNESTE / Roger HUARD / François ROUX
Suppléant : M. Bernard GAREAU

Absents excusés :

Titulaires : Mr Jean Jacques DURAND (pouvoir à Mr ROUX) Mme Régine DUBOIS

Secrétaire de séance : / Michèle HUET

Début de la séance : 16H 00

1) APPROBATION DU CR DE LA REUNION DU 24/06/16 :

Le compte rendu est approuvé.

2) PROJET DE FUSION DE SYNDICATS DES EAUX:

Il est rappelé que nous devons prendre une délibération sur le projet de fusion au 01/01/2017 des syndicats suivants :

- La Fédération des eaux de Puisaye Forterre
- Le SIAEP de la région de TOUCY
- Le SIAEP de la région de FORTERRE
- Le SIEAP de la région de BLENEAU
- Le SIAEP de la région de TREIGNY
- Le SIAEP de la CHEUILLE
- Le SIAEP de la région de CHARNY
- Le SIAEP de la Région de MAILLY LA VILLE
- Le SIAEP d'ASNIERES-CHAMOUX
- Le SIAEP de COULANGES SUR YONNE

De plus amples renseignements ont été obtenus suite à une réunion d'information qui s'est tenue à TOUCY le 06 juillet.

Le principe de cette fusion selon la proposition reprise dans l'arrêté préfectoral du 13/06/16 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Un projet de statut de cette nouvelle structure a été établi et présenté à la réunion du 27/07. La composition prévue du comité syndical amène les commentaires suivants de notre part :

Nous nous retrouvons dans le comité de secteur de Mailly pour lequel en fonction de la population 3 délégués sont prévus. 1 au titre de l'Avallonnais, 1 au titre de Cure et Yonne, 1 au titre de la Puisaye. Cette répartition fait totalement abstraction des anciens syndicats qui risquent de ce fait de ne plus avoir droit au chapitre alors que la ressource (station de pompage et traitement) se trouve sur leur territoire. Après délibération le SIAEP d'Asnières-Chamoux demande qu'un membre des anciens syndicats, qui peut être un élu des communes qui le constituaient, soit coopté d'office comme délégué titulaire dans le comité syndical et charge la Présidente ou la vice-présidente de transmettre cette requête, une nouvelle réunion sur ce sujet étant prévue à TOUCY le 16/09.

3) REMPLACEMENT FILTRE A SABLE:

Début Juillet, d'importantes fuites dans le fond du bac ont été constatées, provoquées par la vétusté et la corrosion de l'acier entraînant l'arrêt de ce système de filtration.

Le devis de l'Entreprise SAUR comprenant la Vidange et démontage du filtre existant, la fourniture et mise en place du nouveau filtre fourniture et mise en place du sable, lavage, essais et remise en service se monte à 39 495 € HT.

Il est rappelé qu'il s'agit d'une fabrication spéciale nécessitant un délai de fabrication important. La mise en place est prévue mi-septembre avec des conditions de manutention difficiles (accès au site avec des engins, exigüité du local).

Un accord de principe sur ce devis a été donné par la Présidente le 18/07/16 afin de pouvoir lancer la fabrication compte tenu des délais.

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité confirment leur accord sur ce devis et le financement, sans avoir recours à l'emprunt, qui fera l'objet d'une décision modificative au budget (virement du compte de fonctionnement et solde du compte investissement).

4) INDEMNITE DE CONSEIL DE LA TRESORIERE:

La base de calcul de cette indemnité est la moyenne des dépenses constatées des 3 dernières années sur laquelle s'appliquent des coefficients dégressifs par tranches de la base.

Elle s'élève au titre de 2015 à 94.08 € brut

Après en avoir délibéré les conseillers à l'unanimité acceptent le montant calculé et autorisent la Présidente à en effectuer le mandatement

5) DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET:

Afin de pouvoir régler le montant réclamé par L'Agence de l'eau Seine Normandie, il convient de passer les écritures suivantes au budget nécessitant un délibération du comité.

Compte 61521..... - 1 500.00

Compte 6378..... + 1 500.00

Accord des membres à l'unanimité

6) : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr le Maire d'Asnières fait lecture d'un passage du compte rendu de l'assemblée générale de l'Association ADCVA89 faisant état que l'eau n'est plus filtrée, que le dosage en chlore se fait au pifomètre, que les affichages des résultats d'analyse ne sont pas faits régulièrement....

Mr le Maire d'Anières tient à préciser que tout cela est du ressort en premier lieu de la Présidente du SIAEP et non pas de la Mairie d'Asnières-sous-bois et son représentant qui sont malgré tout pris pour cible régulièrement.

LA SEANCE EST LEVEE A 17 H 00